



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.107

Mise en ligne : 02/09/2025

OBJET **Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°109
situé au parking du Prieuré, rue Paul Laguesse à Chessy conclu
avec M. et Mme ACKERMANN.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application,
notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai
2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans
le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des
collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-04-04 en date du 14 avril 2023 relative à la
redevance d'occupation des parkings et loyers des garages communaux ;

Considérant La disponibilité de l'emplacement n°109 situé dans le parking du Prieuré
rue Paul Laguesse à Chessy et la demande d'emplacement formulée par M.
et Mme ACKERMANN ;

Décide **Article 1^{er}**
D'établir un nouveau contrat de location à M. et Mme ACKERMANN, pour
l'emplacement n°109, situé au parking du Prieuré rue Paul Laguesse à
Chessy. Cet emplacement est exclusivement à usage de stationnement
pour véhicule.

Le loyer mensuel est établi à 35.62 € TTC.

Article 3
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 02 septembre
2025.

Article 4
La recette est imputée au budget de la Commune.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 28 août 2025

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250902-DEC_2025_107-CC
Date de télétransmission : 02/09/2025
Date de réception préfecture : 02/09/2025

Registre des décisions du maire - 2023

Décision du maire n° 2025.107

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250902-DEC_2025_107-CC
Date de télétransmission : 02/09/2025
Date de réception préfecture : 02/09/2025